Réf. Farde e-Assemblées : 2725850

N° OJ : 111

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Asbl Entreprendre Bruxelles.- Convention 2025.- Avenant 2.

Le Conseil communal,

Considérant la volonté de la Ville de Bruxelles de mettre en place une aide financière visant soutenir l'asbl communale Entreprendre Bruxelles;

Considérant la décision du Conseil Communal du 13/10/2025 d'approuver la convention entre Entreprendre Bruxelles et la Ville de Bruxelles ;

Considérant la décision du Conseil Communal du 20/04/2026 d'approuver l'avenant à la convention entre Entreprendre Bruxelles et la Ville de Bruxelles

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : L'avenant 2 à la convention 2025 entre l'asbl "Entreprendre Bruxelles" et la Ville de Bruxelles est adopté.

Annexes :

Convention Entreprendre Bruxelles FR 2025 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Avenant - Convention Entreprendre Bruxelles FR 2025 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Avenant 2 - Convention Entreprendre Bruxelles FR 2025 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)